

# CAPC $n^{\circ}3$ (I.R.)

mardi 6 mars 2018 - mise en compétition d'emplois IR2-IR3



Carrière (enquête)

Compte-rendu

## **Quand la santé s'invite** ... dans les CAPC !





### Introduction



### 🚵 1°) Présents

- a) «Haute» administration: en l'absence de M<sup>me</sup> DEBAUX, sous-directrice A, cette CAPC était présidée par M. DECANTER, chef du bureau A/2, assisté de :
  - M<sup>me</sup> AMBACH, son adjointe,
  - et de leurs collaborateurs.
- b) Représentants du personnel : les 3 syndicats représentatifs siégeaient (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO).



### 2°) Préalable

**SOLIDAIRES** (déclaration): nous avons lu la déclaration préalable disponible en

Réponse: M. DECANTER a indiqué qu'il expliciterait les raisons de l'administration pour ne pas pourvoir le poste de Sète, lors de l'examen de ce dossier.

l seul point était à l'ordre du jour, la mise en compétition d'emplois d'IR2 et d'IR3.



# Mise en compétition d'emplois d'IR1



# 1°) Statistiques

#### a) Postes offerts

Dans le cadre de l'enquête A2 du 08/02/2018, 17 postes étaient proposés:

- 4 postes de chef de bureau de douane,
- 5 postes d'adjoint à un chef de bureau de douane,
- l poste d'adjoint au chef de service à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- l poste de chef de service Viticulture,
- 4 postes de responsable dans un service à compétence nationale.
- l poste à Paris-Spécial,
- l poste d'adjoint au chef du SCEP à Roissy.

#### b) Candidats

30 agents ont postulé à cette enquête: 10 IR2 et 20 IR3.

#### c) Poste non demandé

l poste n'a recueilli aucune candidature : celui de chef de pôle "Protection des consommateurs et l'environnement" au SARC.



#### d) Attribution

13 postes ont été pourvus (5 IR2 et 8 IR3).

L'administration n'a pas proposé de candidatures pour 3 postes sur lesquels au moins 1 agent avait postulé :

- Adjoint au chef de bureau de Corbeil-Evry, où un seul candidat s'était déclaré et avait bénéficié d'un meilleur choix :
- Adjoint au chef de bureau de Sète,
- et Adjoint au chef de service à Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### e) Vote

#### SOLIDAIRES a voté:

- « Pour » lorsque l'administration a retenu le candidat classé en premier au tableau (9 fois),
- « Contre » dans les 4 autres situations.



### 2°) Commentaires

Sur le poste de Sète, un long débat s'est fait jour, l'administration expliquant, à notre demande, les raisons d'écarter les 4 candidatures qui s'étaient présentées.

M. DECANTER a expliqué que, compte tenu des énormes difficultés que connaît ce bureau, marqué par le suicide de son chef début janvier 2018, elle souhaitait nommer un agent disposant d'une très grande expérience managériale :

- 3 candidats ont été écartés sur la base de ce critère,
- le 4<sup>ème</sup> à partir de problèmes « socio-médicaux » évoqués par son directeur dans la fiche de transmission, mais totalement absents du dossier de l'agent, par ailleurs excellent.

Du coup, l'administration reconnaît faire un pari en espérant trouver « l'oiseau rare » lors de la prochaine enquête : l'avenir dira s'il s'agissait d'une décision judicieuse!

#### Pour le poste de Saint-Pierre-et-Miquelon, une autre surprise attendait les OS :

5 candidats avaient postulé et lors de la préCAP du matin, l'administration avait proposé de retenir le premier de la liste, ce qui nous convenait parfaitement.

Mais lors de la CAP de l'après-midi, M. DECANTER explique que, finalement, aucun agent ne sera affecté, car le premier est actuellement en congé maladie relativement long.

A/2 nous a dit avoir essayé, en vain, de le contacter le matin-même et du coup, A/2 préfère « geler » le poste, dans l'attente d'avoir des informations plus complètes sur l'état de santé de cet agent. De ce fait, le poste n'est pas pourvu et sera reproposé lors de la prochaine enquête.

SOLIDAIRES comprend que les problèmes de santé puissent peser sur les affectations d'agents sur des postes de chefs de service, notamment outre-mer, mais estime que l'information dont dispose les représentants du personnel est beaucoup trop limitée et tardive pour qu'ils puissent exercer leur mission avec sérénité et efficacité, ne serait-ce que pour vérifier les dires de l'administration.

En conséquence, SOLIDAIRES demande une information plus complète et plus précoce, tout en respectant, bien entendu, le secret médical.

### En résumé...

Cette CAPC a été l'occasion de ré-exposer les problèmes du bureau de Sète, objet d'une déclaration liminaire de SOLIDAIRES. Mais des problématiques de santé sont venues interférer sur le cours normal de cette commission.



SOLIDAIRES était représenté par Philippe REYNAUD (titulaire) et Jacques CHEMINET (suppléant). Pour plus de précisions, les contacter.



### Annexe: notre déclaration préalable



# CAPC $n^{\circ}3$ (I.R.)

# mardi 6 mars 2018 – mise en compétition d'emplois IR2-IR3



Carrière (enquête)

préalable

3/4

Monsieur le Président,

Lors de la préparation de cette Commission Administrative Paritaire (CAP) qui s'est tenue ce matin, le bureau A/2 nous a informés qu'il n'envisageait pas de pourvoir le poste d'adjoint au bureau de Sète.

Cette décision nous apparaît incompréhensible, compte tenu du contexte extrêmement particulier et sensible que connaît ce bureau, du fait du suicide de son chef, il y a deux mois.

Le fait de laisser vacant le poste d'adjoint, alors même que le remplacement du chef de bureau n'est pas effectué constitue, selon SOLIDAIRES Douanes, une inaction totalement incompréhensible.

Pendant le Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) de février 2018 de la Direction Interrégionale de Montpellier, la section locale de SOLIDAIRES Douanes avait interpellé le DI sur la situation particulièrement critique de ce bureau. Cette même section a ensuite adressé une lettre ouverte au DI, qu'elle a ensuite diffusée à l'ensemble des agents de la direction. Vous n'avez sans doute pas eu connaissance de ce document, c'est pourquoi nous tenons à vous en présenter les grandes lignes :

- Le bureau a subi un management particulièrement défaillant pendant les nombreuses années où il a été « encadré » par une certaine cheffe de bureau. Ce constat a d'ailleurs été partagé par l'administration, qui a finalement été obligée de déplacer d'office l'intéressée en 2017 sur un poste moins exposé en la matière.
- Des conditions de travail totalement dégradées: à titre d'exemple, 22 agents se sont partagés une seule toilette pendant un mois (pas sûr que la seconde soit vraiment réparée à ce jour), peinture lépreuse, fenêtres bloquées, murs qui s'effritent, absence de matériel de bureau, fauteuils d'un autre âge, etc...
- Un effectif mal calibré pour un bureau principal avec une forte charge de travail, qui se traduit par d'énormes difficultés, que ce soit au niveau du Pôle Gestion des Procédures, qui va devenir le référent pour l'ensemble de la direction et qui a perdu la moitié de son effectif, du Pôle Contrôle qui va voir sa charge de travail augmenter mécaniquement avec l'arrivée d'un second navire transportant des remorques de camion ou du Pôle Navigation en plein naufrage, tant au niveau de l'accueil du public que du traitement des dossiers (pas vraiment aidé par l'indisponibilité de l'application DANI durant plus de trois semaines en janvier dernier).

Suite au drame survenu en janvier 2018, l'administration a enfin réagi en sollicitant des renforts. Cependant, au 15 février, seuls 1 A et 1 B étaient prévus (sur les 4 agents sollicités), sans que l'on ait une visibilité sur leur date d'arrivée.

En conclusion de leur lettre ouverte, les représentants locaux de SOLIDAIRES Douanes craignaient que la situation, déjà critique, n'empire avec :

- le départ du chef de bureau par intérim promu à Nîmes ;
- la vacance du poste de l'adjoint : ils indiquaient que celle-ci ne serait connue qu'à l'issue de la CAPC d'aujourd'hui : a priori, leur légitime espoir devrait être déçu ;
- la vacance de la cheffe du PGP, promue le 10 mars à Brive et qui sera remplacée au titre du TAM, mais seulement le l'"septembre, soit dans 6 mois ;
- · le départ plus ou moins proche du chef du Pôle Contrôle.

Vous devriez donc comprendre notre stupéfaction en apprenant que vous ne souhaitiez pas pourvoir le poste d'adjoint, alors même que 4 candidatures se sont exprimées.

Nous vous demandons donc instamment de modifier cette position et de pourvoir le poste d'adjoint au chef du bureau de Sète.

## Quand la santé s'invite ... dans les CAPC!





Adresse: 93 bis rue de Montreuil (boîte 56)

**75011 PARIS** 

Courriel: contact@solidaires-douanes.org

Web: solidaires-douanes.org

Tél : 01 73 73 12 50

Syndicat SOLIDAIRES Douanes